

Conférence du Centre canadien pour la justice internationale à Montréal Multinationales et Droits de la Personne : L'Accès des Victimes au Système de Justice Québécois

Description

Informations Générales

Le Centre Canadien pour la Justice Internationale en collaboration avec la Faculté de droit de l'Université de Montréal et offrent cet automne une conférence sur les multinationales et les droits de la personne, le 30 novembre 2012 à Montréal.

Cette conférence d'une demi-journée se propose d'étudier et d'analyser la responsabilité juridique des multinationales canadiennes en matière de violation des droits de la personne commises à l'étranger sous l'angle de l'accès des victimes de ces violations à de tels droits à la justice civile au Québec. La conférence est en voie d'accréditation par le Barreau du Québec.

Traditionnellement, en vertu du droit international, la responsabilité de veiller à la promotion, au respect et à la protection des droits de la personne relève de la responsabilité première des États. Certaines règles non contraignantes envisagent cependant d'étendre cette responsabilité aux multinationales, acteurs non-étatiques. Pensons aux Normes sur les responsabilités des sociétés transnationales et autres entreprises en matière des droits de l'homme adoptées en 2003 par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies ou les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE de 1976 dont la dernière révision date de 2011. Cependant, aucune règle contraignante ne permet encore d'intenter un recours devant une instance internationale contre une multinationale, en tant que personne morale, pour sa participation dans la commission de violations aux droits de la personne. Les victimes n'ont d'autres recours que de se tourner vers les tribunaux nationaux. Tout comme de nombreuses autres juridictions, au Québec, les règles régissant la responsabilité civile délictuelle s'appliquent tant aux particuliers qu'aux personnes morales. Se pose alors la question de la compétence internationale des cours québécoises pour les violations aux droits de la personne commises à l'étranger. Le module propose une analyse des critères applicables à la compétence internationale des cours québécoises. Les notions de *forum non conveniens* et de forum de nécessité seront aussi abordées ainsi que leur application jurisprudentielle notamment dans le cadre de l'affaire ACCI c. Anvil Mining Ltd dont la demande d'autorisation devant la Cour Suprême du Canada vient d'être refusée. Enfin, le module s'intéressera au rôle des ONG dans la lutte contre l'impunité et pour l'accès à la justice, sous l'angle du recueil des preuves, notamment les témoignages, et plus généralement de l'élaboration du dossier judiciaire.

Cette conférence est dispensée par des professeurs, chercheurs et praticiens reconnus et par des experts chevronnés impliqués dans des causes de droits humains au Canada et à l'international.

Les frais d'inscription à la Conférence sont structurés de manière à promouvoir une large accessibilité, notamment à travers des rabais étudiants et ONGs. Elle inclut une pause-café.

Tous les frais serviront à soutenir le travail juridique du CCJI dans l'intérêt des survivants des atrocités de masse.

Programme de la conférence

Vendredi 30 novembre 2012

Multinationales et Droits de la Personne : l'Accès des Victimes au Système de Justice Québécois

13:00 – 13:10 Introduction et mots de bienvenue par Le Professeur Amissi Manirabona, Professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et membre du groupe de travail de Montréal du Centra canadien pour la justice internationale

13.15 – 14.00 La compétence internationale des tribunaux québécois dans les causes civiles

Formateur: Professeure Sylvette Guillemard (Professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Laval)

14.00 – 14 :45 *Forum non conveniens*: un obstacle insurmontable?

Formateur: Professeure Geneviève Saumier (Professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université McGill)

14 :45 – 15 :00 Pause

15:00 – 15:45 *Association canadienne contre l'impunité c. Anvil Mining Limited*: un cas d'espèce

Formateur : Me Philippe H. Trudel, Associé du cabinet Trudel & Johnston

15.45 – 17.00 Le rôle de la société civile dans la lutte contre l'impunité et l'accès à la justice

Formateur : Denis Tougas de l'association Entraide Missionnaire

17.00 – 17.15 Mots de clôture : Jayne Stoyles, Directrice exécutive du Centra canadien pour la justice internationale

Les discussions seront modérées par. Le Professeur Amissi Manirabona, Professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et membre du groupe de travail de Montréal du Centra canadien pour la justice internationale

Détails

Date et heure:

Nov. 30 de 13 heures
à 17 heures

[Ajouter à
mon
calendrier](#)



Lieu:

Université de Montréal
Salon des Professeurs
(A-3464)
Pavillon Maximilien-Caron
3101, chemin de la Tour
Montréal, Québec H3T 1J7

[Obtenir des
directions](#)



Fin des inscriptions:

Nov 29, 2012 11:59 PM

Coordinateur/trice de l'événement:

Djia Mambu
dmambu@ccij.ca

Frais d'enregistrement

Avocats

Prix Espaces
CAD restants

\$75.00 Oui

ONG, chercheurs et autres professionnels

Prix Espaces
CAD restants

\$50.00 Oui

Étudiants, stagiaires et retraités

Prix Espaces
CAD restants

\$25.00 Oui